

Commune de Caubon Saint Sauveur

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 mars à 20 heures

Le Conseil Municipal de la commune de Caubon Saint Sauveur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame BERNARD Catherine, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2019

Présents : Mesdames BERNARD Catherine - Christel VITOUX - Carole FELLET - Messieurs DUCCESCHI Jean Christophe- TERRIGHI Hubert - Cédric GUISIANO -FABRE PINON Christophe - DELMOTTE Eric - ALLISON Thomas

Absente : Nadia HRABLI - Sandy MAILLE -

Absent ayant donné procuration : Thomas ALLISON a remis procuration à Catherine BERNARD.

Nombre de Conseillers en exercice : 11 de présents : 08 de votants : 08
Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Carole FELLET a été élue secrétaire de séance.

2019-02 OBJET : Approbation du compte de gestion 2018

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame Laurence SAGE à la clôture de l'exercice.

Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.

2019-03 OBJET : Vote du compte administratif 2018

Après présentation du compte administratif, Madame le Maire a quitté l'assemblée, Monsieur Hubert TERRIGHI, 1^{er} adjoint a été élu pour assurer la présidence de l'assemblée.

Le conseil municipal vote le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	289 938.00 €
	Réalisé :	8 151.48 €
	Reste à réaliser :	260 425.00 €
Recettes	Prévu :	289 938.00 €
	Réalisé :	167 650.43 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mars 2019

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	430 046.00 €
	Réalisé :	120 848.34 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	430 046.00 €
	Réalisé :	446 266.81 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	159 498.95 €
Fonctionnement :	325 418.47 €
Résultat global :	484 917.42 €

2019-04 OBJET : Affectation des résultats 2018

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Catherine BERNARD, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	44 947.55 €
- un excédent reporté de :	280 470.92 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	325 418.47 €
- un excédent d'investissement de :	159 498.95 €

Présentation du bilan d'activités 2018 de Val de Garonne Agglomération :

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le bilan d'activités 2018 de Val de Garonne Agglomération, suite à la présentation réalisée en Conseil Communautaire du 14 février dernier.

Présentation du bilan d'activités 2018 du service Droit des sols de Val de Garonne Agglomération :

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport d'activités 2018 du service Droit des sols de Val de Garonne Agglomération et les informe que le montant de l'adhésion de la commune à ce service pour l'année 2019 est estimé à 1363 €.

2019-05 : OBJET : Subventions versées aux associations

Madame Christel Vitoux, Présidente du Comité des Fêtes de Caubon Saint Sauveur a quitté la salle au moment de la délibération et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde pour l'année 2019 aux diverses sociétés et associations, des subventions destinées aux frais de fonctionnement de ces différents organismes comme indiqué ci-après pour un total de 2000 euros.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mars 2019

Association aide à domicile de Lévignac	200
Comité des Fêtes de Caubon Saint Sauveur	1 000
Ladapt Virazeil	100
Société de chasse Saint Hubert de Caubon Saint Sauveur	600
US Sainte Colombe – Duras – Lévignac de Guyenne	100
Total	2 000 euros

Un crédit de 2000 euros sera porté au budget primitif 2019 à l'article 6574.

Déclaration d'intention d'aliéner propriété de Monsieur DA ROS :

La commune de Caubon Saint Sauveur n'a pas l'intention d'exercer son droit de préemption sur le bien de Monsieur DA ROS.

2019-06 : OBJET : Travaux chemins ruraux

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les quatre devis adressés par le service voirie de Val de Garonne Agglomération, concernant l'entretien des chemins ruraux, à savoir :

- Chemin Rural n°11 de Colas Billaud : 1192.50 € HT soit 1431.00 € TTC
- Chemin Rural de Jean Michaud : 616.50 € HT soit 739.80 € TTC
- Chemin Rural n°10 de Menuisier : 2001.00 € HT soit 2401.20 € TTC
- Chemin Rural de Jacques Pont : 808.50 € HT soit 970.20 € TTC

Après entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter les quatre devis et autorise Madame le Maire à signer tous documents.

2019-07 : OBJET : Location terrain nu

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Jean-Christophe DUCCESCHI de louer à la commune, un terrain dont elle est propriétaire, cadastré AM 247, au lieu-dit « A Charlot », afin d'utiliser celui-ci pour augmenter sa capacité de stationnement pour son activité professionnelle du Parc du Griffon.

Après oui l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal décide,

- de louer à Monsieur Jean-Christophe DUCCESCHI, le terrain cadastré AM 247, au lieu-dit « A Charlot », pour un loyer mensuel de dix euros (10 €). Le contrat de location sera établi du 01 mars au 30 novembre 2019.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mars 2019

Questions diverses

Une note d'information va être distribuée aux habitants de la commune les informant de tirs règlementaires sur l'espèce « pigeon de ville », en dehors des deux centres bourg. Ces tirs vont contribuer aux efforts de régularisation de l'espèce qui commet des dégâts sur les cultures et seront effectués aussi souvent que nécessaire pour protéger les récoltes. Les services de gendarmerie sont avertis de cette procédure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h21.

Fait et délibéré, en mairie, le jour, mois et an ci-dessus.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mars 2019

Cette séance comporte 6 délibérations

Présents :

ALLISON Thomas	A donné procuration à Catherine BERNARD
BERNARD Catherine	
DELMOTTE Eric	
DUCCESCHI Jean-Christophe	
FABRE-PINON Christophe	
FELLET Carole	
GUISIANO Cédric	
HRABLI Nadia	absente
MAILLE Sandy	absente
TERRIGHI Hubert	
VITOUX Christel	